

Dénomination du médicament

**CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose**  
**Cromogliccate de sodium**

Encadré

**Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.**

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?
3. Comment utiliser CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

## **1. QU'EST-CE QUE CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?**

Ce collyre est indiqué en cas de maladie de l'œil d'origine allergique (conjonctivite allergique).

## **2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?**

N'utilisez jamais CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose :

- en cas d'antécédent d'allergie à l'un des constituants du collyre.

### **Avertissements et précautions**

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose.

**NE JAMAIS LAISSER A LA PORTEE DES ENFANTS.**

Ne dépassez pas la posologie recommandée.

En l'absence d'amélioration comme en cas de persistance des symptômes, prenez un avis médical.

En cas de traitement concomitant par un autre collyre, attendez 15 minutes entre chaque instillation.

Lavez-vous soigneusement les mains avant de procéder à l'instillation.

Jeter l'unidose après utilisation.

Ne pas conserver l'unidose en vue d'une instillation ultérieure.

**EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.**

### **Enfants**

Sans objet.

### **Autres médicaments et CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose**

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

### **Grossesse et allaitement**

#### **Grossesse**

Par mesure de précaution, il est préférable de ne pas utiliser le cromogliclate de sodium pendant la grossesse.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

#### **Allaitement**

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

### **Conduite de véhicules et utilisation de machines**

Une gêne visuelle passagère peut être ressentie après instillation du collyre. Dans ce cas attendre la fin des symptômes pour conduire un véhicule ou utiliser une machine.

**CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose contient {nommer le/les excipient (s)}**

Sans objet.

## **3. COMMENT UTILISER CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?**

## **Posologie**

Adultes et enfants: selon la sévérité des symptômes, instillez 1 goutte dans chaque ?il malade, 2 à 6 fois par jour, à intervalles réguliers.

Chez l'enfant un avis médical est nécessaire.

Si vous avez l'impression que l'effet de CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose est trop fort ou trop faible, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

## **Mode d'administration**

Voie ophtalmique

**NE PAS INJECTER, NE PAS AVALER.**

Le collyre ne doit pas être administré en injection péri ou intra-oculaire.

Lavez-vous soigneusement les mains avant de procéder à l'instillation.

Chaque unidose contient une quantité suffisante de collyre pour traiter les yeux malades.

Evitez le contact de l'embout du flacon avec l'?il ou les paupières.

Instillez 1 goutte de collyre dans le cul de sac conjonctival de l'?il malade en regardant vers le haut, et en tirant légèrement la paupière inférieure vers le bas.

Jeter l'unidose après utilisation. Ne pas la conservez pour une utilisation ultérieure.

## **Fréquence d'administration**

Espacez les instillations.

En cas de traitement concomitant par un autre collyre, attendez 15 minutes entre chaque instillation.

Durée du traitement

Ne prolongez pas le traitement sans avis médical: en l'absence d'amélioration comme en cas de persistance des symptômes, prenez un avis médical.

**Si vous avez utilisé plus de CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose que vous n'auriez dû**

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

**Si vous oubliez de prendre CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose**

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre, mais poursuivez simplement votre traitement comme prévu.

**Si vous arrêtez de prendre CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose**

Sans objet.

## **4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?**

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- Des réactions allergiques aux composants du produit,
- Une gêne visuelle passagère après instillation du collyre.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

### **Déclaration des effets secondaires**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet:

[www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## **5. COMMENT CONSERVER CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose ?**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur la boîte, le sachet et le récipient unidose après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Jetez l'unidose après utilisation. Ne pas la conserver pour une utilisation ultérieure.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

## **6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS**

### **Ce que contient CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose**

- La substance active est :

Cromoglicite de sodium..... 2,00 g

- Les autres composants sont :

Chlorure de sodium, eau purifiée.

### **Qu'est-ce que CROMADOSES 2 POUR CENT, collyre en solution en récipient unidose et contenu de l'emballage extérieur**

Ce médicament se présente sous forme de collyre en solution, en récipient unidose de 0,3 ml. Boîte de 10, 12, 18, 20, 24, 30 et 90.

### **Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

LABORATOIRES THEA

12, RUE LOUIS BLERIOT  
ZONE INDUSTRIELLE DU BREZET  
63017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

**Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché**

THEA PHARMA  
37 RUE GEORGES BESSE  
63100 CLERMONT-FERRAND

**Fabricant**

**LABORATOIRE UNITHER**  
ESPACE INDUSTRIEL NORD  
151 RUE ANDRE DUROUCHEZ  
CS 28028  
80084 AMIENS CEDEX 2

ou

**LABORATOIRE UNITHER**  
1 RUE DE L'ARQUERIE  
50200 COUTANCES

**Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen**

Sans objet.

**La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

**{MM/AAAA}**

**Autres**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).